Le jour de la cérémonie du couronnement, il se produisit un fâcheux incident de préséance.

Comme M. de Champeaux, en sa qualité de chargé d'affaires de France — titre qu'il devait conserver jusqu'à ce que M. le général de Courcy eût remis ses lettres de créance au roi — se plaçait immédiatement après le général en chef, celui-ci lui dit brusquement :

— Que faites-vous là, M. de Champeaux?

— Mais, mon général, je prends la place qui m'est assignée dans le cortège.

— Et de quel droit ?

— Mais, général, le chargé d'affaires...

— Sachez, monsieur, répondit le général que vous passez après mes généraux.

A la suite de cet incident, M. de Champeaux télégraphia immédiatement à Paris, au ministère des affaires étrangères, pour demander son rappel.

M. de Champeaux espère cependant revenir plus tard à Hué, mais alors comme chef, n'ayant pas d'autorité militaire au-dessus de lui.

Quant au général de Courcy, on parle de son retour en France pour fin novembre. Cette nouvelle, puisée à bonne source, me paraît sérieuse.

Un très grand désordre règne ici, par suite du conflit entre l'autorité militaire et l'autorité civile.

Tout fait défaut, et il est urgent que l'on évacue l'Annam, où perdrons tout notre monde par les maladies.

Le général de Courcy a dit avant de partir, en parlant du nouveau roi :

— Ce roi, je l'ai nommé, j'en fais mon homme; mais si lui donne deux mois pour pacifier le pays, sinon je le f... à la porte et j'en mettrai un autre à sa place.

Avec une pareille manière d'envisager la situation, j'prévois que, d'ici à peu, nous allons avoir de nouvelles difficultés, car M. de Champeaux combat le plus possible les vues annexionnistes du général de Courcy.

On se rappelle que les journaux opportunistes prétendaient, il y a quelques jours, que M. de Courcy ne reviendrait pas en France.

En résumé, la correspondance du *Matin* indique à quel point notre situation là-bas est grave.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'élevage des Bestiaux aux Etats-Unis

Il y a, au pied des Montagnes Rocheuses, de grands territoires de pâturages qu'un certain nombre de propriétaires capitalistes européens cherchent à exploiter depuis quelques années et sur lesquels le *Journal des Débats* publie des détails intéressants qu'il emprunte au rapport annuel du bureau de statistique de Washington :

Le territoire en question comprend 44 0[0 de la surface entière des Etats-Unis d'Amérique (à l'exception d'Alaska) et équivaut en étendue à la surface réunie de la Grande Bretagne, de la France, de l'Allemagne, du Danemark, de la Hollande, de la Belgique, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de l'Epagne et du Portugal, ainsi que d'un cinquième de la Russie d'Europe. Ces terrains de pâturage ont une surface de 1.365.000 milles carrés. Les Etats qui en font partie sont le Texas, le territoire des Indiens, la partie ouest du Kansas, Nebraska et Dakota, les territoires Montana, Idaho, Wyoming, Utah, Arizona et le Nouveau-Mexique, les Etats de Colorado et Nevada, ainsi que les parties de la Californie, de l'Orégon et du territoire de Washington :

Cette contrée est désignée sous le nom de plaine (Plains) et est utilisée exclusivement pour le pâturage et l'élevage du bétail. Le bétail de ces plaines est chiffré à environ 15 millions de têtes, et sa valeur est estimée à 310 millions de dollars.

Les propriétaires de ces troupeaux de bétail qui n'ont commencé que depuis très peu d'années le métier d'élevage dans ces districts de pâturage, sont devenus riches en si peu de temps, qu'on les appelle « rois du bétail », (*Cattlekings*) et « barons de bœufs » (*Cattle-barons*). On estime le bénéfice à 30 0[0 des capitaux engagés ; en même temps le bétail augmente d'une façon extraordinaire. Les propriétaires ont leurs pâtres (*cowboys*) qui vivent toute l'année dans ces sollitudes et se nourrissent de chasse et de pêche.

On compte un grand nombre de capitalistes et de lords anglais parmi ces propriétaires de bétail, qui ont acheté tout récemment encore d'immenses étendues de terrains de pâturages.

En 1884, il a été expédié 1.025.000 têtes de bétail, estimé 32 millions de dollars, par chemin de fer à Kansas City, Saint-Louis et Chicago, où on les abat et expédie pour la plus grande partie par chemin de fer dans des wagons réfrigérateurs spéciaux à New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore et d'autres ports de mer de l'Atlantique et en Europe même. En petite partie on expédie aussi du bétail sur pied dans les ports de l'Atlantique.

Si l'on ajoute à cela le bétail qu'on expédie dans les Etats d'agriculture de l'Ouest, on arrive aux chiffres suivants : à Chicago, il a été reçu 1.817.697 têtes de bétail, dont on a réexpédié 791,000 et abattu et réexpédié en caisses à glace 1.183.000. A Saint-Louis, il a été reçu 450.000, réexpédié 315.000, le reste abattu ; à Kansas City, reçu 533.000, abattu 66,000, réexpédié 463.000. Cincinnati reçoit également un nombre considérable de bétail pour l'abattage et la réexpédition.

Pour réduire les frais du transport par chemin de fer du bétail sur pied, depuis les districts de pâturage auxdites villes, les propriétaires de bétail établissent actuellement, dans les paturages mêmes, des stations pour l'abatage et l'emballage, et achètent à leurs propres frais des wagons à réfrigération. En 1884 il a été expédié à l'étranger — dont la plus grande partie à destination d'Europe — pour 41 millions de dollars de viandes de toute sorte.

Depuis, le président des Etats-Unis a publié une proclamation d'après laquelle les propriétaires de bétail doivent se retirer du territoire des Indiens, dont les propriétaires de bétail avaient pris en fermage d'énormes étendues à raison de 2 cents l'acre. Le président a déclaré ces fermages comme nuls, la « Réserve » étant propriété des Etats-Unis et non pas des Indiens.

NOUVELLES MILITAIRES

Appel de la classe. — L'appel de la classe 1884 est fixée aux dates suivantes : pour le contingent de l'armée de mer, au 1er décembre; pour la première portion du contingent, aux 1er et 5 décembre; pour la deuxième portion, au 27 novembre. Dans le département de la Seine, le contingent des 2e et 4e bureaux partira le 1er décembre; celui des 1er et 3e bureaux partira le 5 décembre. Tout le contingent de Seine-et-Oise sera mis en route le 1er décembre. Les devancements d'appel sont reçus dès à présent dans tous les corps. Voici quelle sera la répartition du contingent entre les différentes armes : infanterie, 66,102 hommes; cavalerie, 13,180; artillerie, 13,411; génie, 2,101; équipages militaires, 1.900.

La seconde portion du contingent fournira 26,526 hommes à l'infanterie, 3,588 à l'artillerie, 660 au génie et 500 au train des équipages.

Les sursis. — Des sursis pourront être accordés aux conscrits de la classe 1884 qui ont besoin d'un délai pour continuer les études de la Faculté ou de l'Ecole à laquelle ils appartiennent, ainsi qu'aux jeunes gens qui suivent les cours de l'Ecole nationale des mines, des ponts et chaussées, des Ecoles de médecine et de pharmacie, et de l'Ecole de médecine navale. Les demandes devront être adressées au général commandant la place avec les certificats à l'appui, immédiatement après la signature de l'acte d'engagement. Ces sursis sont renouvenables jusqu'à l'âge de 24 ans.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.— Paris, le 6 Novembre.— La distribution générale de l'atmosphère s'est peu modifiée à la surface de l'Europe. Deux minima existent toujours, l'un au Nord-Est, l'autre au Sud-Ouest, le baromètre atteint 780 mm à Arkangel et 772 mm à Madrid.

Une faible dépression se montre sur l'Ecosse; des mouvements secondaires se trouvent au centre du continent, et le minimum signalé en Italie amène des mauvais temps de N.-O. en Provence.

La température descend presque partout, elle était ce matin de — 18° à Arkangel,— 3° Stornoway ; 8° à Brest, Perpignan et 14 à Constantinople.

En France, le temps est au beau, par vent des régions Nord et la température un peu basse. A Paris, hier il a plu jusqu'à 6 heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal a tenu, hier soir, sa première séance de la session de novembre.

Il a entendu lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord qui termine enfin la question du collége, dans les conditions adoptées au mois d'août dernier.

M. le Maire a expliqué au Conseil dans quelles conditions s'est fait l'envoi à M. Pasteur des trois personnes mordues par des chiens enragés.

Dans une lettre écrite au maire de Roubaix, l'honorable savant demande des détails sur le pèlerinage de Saint-Hubert si célèbre dans ce pays-ci.

Le Conseil a homologué un grand nombre de procès-verbaux, de réceptions de travaux, de polices d'assurances et il a renvoyé aux commissions compétentes, la plupart des questions indiquées dans la première partie de l'ordre du jour que nous avons publié.

A propos de la pétition des boulangers demandant la mise en adjudication de la fourniture du pain pour l'hospice et le bureau de bienfaisance, (on sait que le pain est livré sans adjudication par la société coopérative de consommation), M. Martel-Delespierre a défendu avec beaucoup d'énergie le système actuel.

Il a trouvé en M. le docteur Derville un contradicteur non moins convaincu.

Il y a eu, de chaque côté, quelques expressions assez vives.

Sur la demande de M. Derville, le Conseil a décidé le renvoi de la pétition aux 1re et 2e commissions, auxquelles M. Orange, conseiller et boulanger, sera prié de s'adjoindre. Six délégués des pétitionnaires seront entendus par les deux commissions qui devront aussi demander des renseignements dans diverses villes — notamment a Tourcoing où existe une boulangerie municipale pour le service des hospices et du bureau de bienfaisance.

M. Paul Dazin, s'inspirant d'une excellente pensée, a prié ses collègues d'augmenter le crédit supplémentaire demandé pour l'entretien du cimetière dont les allées sont en si mauvais état.

M. Leclercq, appuyé par MM. Faidherbe et Alfred Reboux, a attiré l'attention sur les rabais anormaux faits par certains entrepreneurs de travaux d'entretien. On a vu parfois des entrepreneurs souscrire, par exemple, un rabais de 15 ou 20 0[0 sur le prix de l'heure payée aux ouvriers 40 ou 45 c. Or, ce prix ayant été réellement payé par eux, on a le droit de se demander comment ces entrepreneurs s'y retrouvaient, d'autant plus qu'ils ne paraissent pas avoir fait de mauvaises affaires.

M. Leclercq désirait surtout savoir comment se pratique le contrôle des heures et des fournitures par le service des bâtiments communaux. En l'absence de M. Pennel, M. Destombes, adjoint, s'est mis à la disposition de l'honorable conseiller pour lui fournir les éclaircissements nécessaires.

Un autre incident a été soulevé par MM. Henri Derville et Alfred Reboux, à propos de l'homologation des rapports sur la réception des travaux dont les devis n'ont pas été dépassés.

Jusqu'ici, selon ce qui s'est toujours pratiqué, on proposait ces rapports au vote du conseil, sans les soumettre à l'examen des commissions compétentes.

MM. Derville et Reboux ont fait ressortir les inconvénients que pourrait présenter cette façon de procéder et le Conseil a décidé qu'à l'avenir les rapports de réception seraient d'abord envoyés aux commissions.

A cause de la clôture de la Mission, la messe qui devait se célébrer au collége pour les anciens élèves, dimanche prochain 8 novembre, est remise au troisième dimanche.

L'affaire Dewaele.— A propos du principal inculpé dans la tentative de meurtre que nous avons racontée hier, son véritable nom est Dewaele et non Dewalde.

Adolphe Dewaele est né à Cruyshautem (Belgique), le 7 mars 1850 ; il porte le nom de sa mère qui s'est ensuite mariée avec M. Vronan, maître-couvreur, ayant une nombreuse clientèle à Roubaix. Dewaele dirigeait l'entreprise de son beau-père : son activité et son urbanité n'ont pas peu contribué à la prospérité de la maison.

Il avait épousé en 1875 Sophie Florin, qui l'avait quitté, après deux ans de mariage, pour vivre à Lille. Dewaele, lassé de l'inconduite de sa femme, désirait ardemment une séparation de corps; il y a quelques mois, il avait été en instance pour solliciter l'assistance judiciaire. On la lui avait refusé, à cause de sa qualité d'étranger.

En vain avait-il invoqué qu'il avait presque toujours vécu à Roubaix et que son mariage avait eu lieu dans cette ville.

L'instruction de l'affaire est très-avancée ; néanmoins, la justice se trouve en face d'une sorte d'*imbroglio* d'où la vérité est assez difficile à démêler.

Vendredi après-midi, à quatre heures, M. le sous-inspecteur Dervaux, muni du signalement de l'inconnu qui, au dire de Sophie Florin, l'a jetée dans le canal, l'arrêtait chez ses parents, rue de la Chaussée.

C'est un ouvrier zingueur, un tout jeune homme d'une vingtaine d'années nommé Joseph Nevians.

Depuis deux ans, il travaillait au compte de M. Dewaele! Celui-ci avait donc tort d'affirmer qu'il n'avait jamais eu de rapports avec lui.

Non-seulement il le connaissait, mais il l'aurait lui-même soudoyé pour noyer celle dont il voulait se débarrasser à tout prix.

Voici, en effet, la déposition de Nevians après son arrestation :

« Depuis que la femme Dewaele était sortie de » prison, elle s'attachait continuellement aux pas » de son mari, elle le suivait partout, elle le fati- » guait de ses obsessions pour qu'il la reprit au » domicile conjugal.

» C'était une torture de tous les jours pour cet » homme.

» Résolu à y mettre fin, il s'adressa mercredi à » moi et m'offrit 50 francs si je jetais à l'eau So- » phie Florin. J'acceptai.

» Il était convenu qu'il lui donnerait rendez- » vous au Laboureur et qu'ils reviendraient ensem- » ble après la tombée de la nuit.

» Je devais les attendre près de la passerelle du » Hutin.

» Au moment d'accomplir ce que j'avais promis, » j'hésitai, le cœur me manqua, et ce fut Dewaele » lui-même qui précipita sa femme dans le canal.»

Telle est la version que Nevians ne cesse de répéter depuis vingt-quatre heures.

Sophie Florin persiste au contraire à soutenir que c'est Nevians et non son mari qui l'a jetée à l'eau. Elle a reconstitué la scène devant M. le commissaire Pouillaude avec une telle expression de sincérité, que son récit paraît être le plus véridique.

Il convient d'ajouter que Nevians est loin d'être un bon sujet : ses antécédents sont mauvais, puisqu'une partie de son adolescence s'est passée dans une maison de correction.

Quant à Dewaele, il prétend qu'il n'a eu aucune part dans la chute de sa femme. On lui a posé cette question :

« Lorsque vous avez vu Sophie Florin se dé- » battre dans le canal, pourquoi vous enfuir au » lieu de lui porter secours ?»

— On me savait en fort mauvais termes avec » elle : je craignais qu'on ne m'accusât d'avoir fait le coup.»

La réponse, évidemment, ne prouve pas grand'chose, et il y a de fortes présomptions pour croire que Dewaele avait prémédité la disposition de sa femme. Son intervention directe est moins certaine à cause des trois versions qui se contredisent sur ce point.

Samedi, Sophie Florin est retournée chez sa tante, rue de Mouveaux. Dans l'après-midi, M. le commissaire Pouilliaude s'est rendu avec elle au hameau du Laboureur.

Vente publique de laines. — Une vente publique aura lieu le jeudi, 3 décembre, par les soins de M. Edouard Dechenaux, courtier.

Les quantités à exposer devront être annoncées pour le samedi 28 novembre et la marchandise rendue dans les magasins génériaux, rue Wibaux, au plus tard le 30 de ce mois.

Toute marchandise qui ne serait pas livrée dans les délais mentionnés, sera formellement refusée.

Tout lot pour lequel la limite de vente n'aura pas été envoyée par écrit, sera adjugé d'office, au plus offrant.

S'adresser pour tous renseignements à M. Ed. Dechenaux, 54, rue de Lille.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée : 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

TOURCOING

Une singulière affaire. — Le *Progrès du Nord* publie sous ce titre : « Tentative de meurtre, » des détails à sensation sur une affaire qu'il dramatise à l'excès.

Il s'agit simplement d'une agression nocturne que nous avons relatée longuement dans notre numéro du 30 octobre.

On se rappelle que la victime de cette agression nocturne était un employé du chemin de fer, M. Pierre Régnier, qui revenait de Roubaix en compagnie d'un domestique, du nom de Charles Destombe.

Le porte-monnaie et la montre de la victime avaient disparu. On fit des recherches au Mont-de-Piété et on constata, non sans surprise, que la montre de M. Régnier y avait été déposée, contre un prêt de 10 francs, et précisément par Charles Destombes.

Sur cet indice révélateur, M. Chamberlain, commissaire de police, fit rechercher immédiatement l'individu en question et on l'arrêta, vendredi soir, vers 8 h, au domicile de M. Régnier, dont, depuis l'affaire, il venait chaque jour prendre des nouvelles avec une touchante sollicitude.

Destombes fut forcé d'avouer son larcin, mais il se défend d'avoir porté des coups à son compagnon. Il est probable que toute cette histoire d'attaque par des inconnus qui se sauvèrent à toutes jambes n'a jamais existé que dans son imagination et qu'il aura roué de coups M. Régnier, afin de le dévaliser.

Il faut ajouter que M. Régnier et son compagnon avaient passé toute leur soirée dans divers cabarets de Roubaix, en particulier au *Tonneau Bleu*, rue de la paix, et au *Château de Flandre*. Destombes s'était montré très sobre, pendant qu'il versait à son compagnon d'abondantes rasades.

Il n'a pas fallu grand chose pour mettre celui-ci hors de défense, quelques coups de poing y ont suffi. Ce n'est donc pas là une « tentative de meurtre. »

L'instruction de cette affaire se poursuit et Destombes a été maintenu en état d'arrestation.

Un incendie rue des Piats. — Samedi vers onze heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la filature de coton de MM. Mottes frères, rue des Piats.

Le feu a pris naissance dans un métier à filer qui se trouvait au troisième et dernier étage de l'établissement et a été occasionné par le frottement d'une corde en coton sur sa poulie. En un instant, les flammes se sont propagées sur toute la longueur du métier et les ouvriers aveuglés par la fumée furent obligés de se sauver sans avoir eu le temps d'utiliser les seaux pleins d'eau qui se trouvent dans toutes les salles.

On donna immédiatement l'alarme, mais, à cause de l'éloignement, il fallut un certain temps avant que les secours pussent arriver. MM. Jacquart, dont l'établissement est proche, avaient envoyé leur pompe à incendie : malheureusement les tuyaux crevèrent au début.

On dut briser les vitres pour permettre aux pompiers de s'introduire dans la salle, pleine de fumée. Mais dès que la pompe à vapeur et sa pompe piano purent fonctionner, en une demi-heure, tout danger avait disparu.

Les dégâts par l'incendie ne sont pas très importants, seul le métier, où le feu avait pris, est endommagé, mais il y aura un préjudice plus sérieux résultant de la grande quantité d'eaux que l'on a dû déverser dans la salle. Il est difficile d'évaluer quant à présent à quelle somme ces pertes s'élèveront. Elles sont couvertes par cinq compagnies d'assurance.

C'est grâce à l'excellente construction de cet établissement, tout en fer et en briques, que l'on doit de n'avoir pas eu un sinistre plus complet, comme il s'en est présenté plusieurs fois ici depuis quelques années dans les filatures de coton

Départ de la classe 1884. — Le départ des jeunes conscrits de la classe 1884 aura lieu pour la *première portion du contingent* le *5 Décembre prochain* et pour la *seconde portion* le *27 novembre courant*.

Les intéressés sont invités à retirer sans retard les ordres d'appel déposés à la gendarmerie, rue des Piats.

Avis important.— Nous rappelons à ceux qui font partie des classes 1876 et 1880 qu'ils auront à déposer leur livret, à la Mairie de leur domicile du dimanche 15 novembre au dimanche 29 novembre.

Il leur est recommandé de toujours demander un récépissé contre la remise du livret.

La société de gymnastique et d'armes l'« Avenir ». — Cette société organise pour le 15 novembre sa fête d'inauguration qui sera en même temps un concours et aura lieu dans une des salles de l'Entrepôt de Tourcoing, rue Neuve-de-Roubaix, gracieusement prêtée par la direction des Magasins généraux de Paris. Plusieurs sociétés de gymnastique ont déjà envoyé leur adhésion pour cette solennité qui promet d'être très brillante.

Marcq-en-Barœul.— Un individu resté inconnu a payé d'une singulière façon la pitié qu'on lui avait témoignée. Il s'était présenté à l'hospice pour demander l'aumône. On s'empressa de lui donner un abri et de la soupe. Une fois remis et délassé notre homme s'esquiva en emportant plusieurs objets, une paire de souliers neufs, un foulard, etc.

On vient d'arrêter, en vertu d'un mandat délivré par le procureur de la République, un journalier nommé Louis Vanderdonck qui, il y a un an, s'est rendu coupable d'un vol d'effets de linge et d'habillement au préjudice d'un camarade avec qui il se trouvait dans un estaminet de la rue de la Barre, à Lille.

On a trouvé une partie des objets soustraits, mais quelques-uns étaient dans un état d'usure assez avancé.

LILLE

Le Conseil municipal de Lille a tenu vendredi jusqu'à minuit une très longue séance.

Autorisation a été accordée au directeur du Théâtre de donner, en dehors de l'arrondissement, des représentations.

M. Werquin a proposé au Conseil de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil, vu les menaces de l'hiver qui s'approche, vu le chômage de beaucoup d'industries.

» Invite l'administration a ouvrir immédiate- » ment les fourneaux économiques de la Ville de » Lille. »

M. le Maire a répondu qu'il s'en préoccupait.

Adhésion à la lettre de M. le comte de Mun. — La lettre suivante a été adressée à M. le comte de Mun; nous la reproduisons à titre de document :

Lille, 5 novembre 1885.

Très honoré monsieur,

Je viens de lire le programme que vous tracez des revendications catholiques. Bien que mon adhésion à la ligue ait été envoyée déjà au journal la *Croix*, je tiens cependant à vous l'adresser directement.

Je le fais d'autant plus volontiers, que je retrouve dans votre programme toutes les revendications de nos congrès de jurisconsultes. Mais elles restaient, malgré nos efforts, dans le domaine de la théorie. Votre parole et votre autorité les ont fait entrer dans la pratique en leur donnant une force que nous ne pouvions leur communiquer.

Depuis la mort du Comte de Chambord, bon nombre de nos amis cherchaient, sans succès, un centre de ralliement ; vous venez de le créer en conviant les catholiques à travailler sur le terrain politique à la restauration du droit chrétien.

Le temps des protestations est passé, vous avez grandement raison de l'affirmer. Il ne suffit pas de conserver une apparence de décence et de modération à une société révolutionnaire, il faut reconstituer la société chrétienne; là seulement est le salut des âmes et des fortunes.

Vous avez magnifiquement décrit l'œuvre à accomplir et les moyens de la réaliser,

Veuillez agréez, je vous prie, l'assurance de mon respect.

Votre très dévoué, Gustave THÉRY.

M. Ph. Vrau écrit à la *Croix* :

Lille, 4 novembre.
Fête de Saint-Charles Borromée

Mon bien cher Père,

J'adhère avec enthousiasme au programme de M. de Mun.

Votre dévoué, PH. VRAU.

Officiers chinois à Lille. — Trois officiers chinois, dit le *Progrès*, dont un colonel d'artillerie ont visité les casernes de Lille.

Ils sont restés plusieurs heures dans la Citadelle et après avoir traversé tous les corps de bâtiment, ont assisté aux exercices militaires exécutés dans la cour.

Conduits ensuite au Cercle des officiers ils en sont sortis pour se rendre à la caserne de cavalerie qu'ils ont aussi visitée.

Tentative d'assassinat. — Une tentative d'assassinat aurait été commise avant-hier soir sur une jeune fille près de la porte St-André. Un jeune homme qui la courtisait malgré elle, furieux d'être repoussé, l'attendit le soir et tira sur elle deux coups de revolver qui l'ont blessée assez grièvement. Ce jeune homme n'a plus reparu depuis cette tentative.

Un phénomène. — Un de nos confrères dit qu'il y a actuellement à Lille, 24, rue des Tanneurs, où on peut la voir, une enfant hydrocéphale, dont la tête est d'une dimension extraordinaire. Elle ne mesure pas moins d'un mètre de circonférence. Cette petite fille, âgée de 7 mois, est le treizième enfant d'un pauvre cultivateur des environs de Lille. Elle est bien constituée, et sauf une cécité produite par la tension de la peau, elle ne présente aucune difformité.

MM. les docteurs Pilat et Folet, professeurs à la Faculté de médecine, ont visité le phénomène dans la soirée de jeudi.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance ordinaire du vendredi 6 novembre 1885

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

La séance est ouverte à 7 heures 50 sous la présidence de M. JULIEN LAGACHE, Maire.

Sont présents : MM. Julien Lagache, maire, A. Vinchon, A. Faidherbe, P. Destombes, P. Watine, adjoints ; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heindrickx, G. Legrand, A. Reboux, F. Ernoult, H. Derville, H. Buisine, S. Chéron, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Delannoy-Destombes, A. Pollet-Desquiens, J. Cuvelier, S. Carrette, J.-B. Descamps, P. Orange, P. Dazin, E. Baas.

Absents : MM. J.-B. Pennel, adjoint; H. Salembier, L. Cordonnier (empêché), A. Béghin-Bonnave (empêché), P. Catteau, A. Louage, H. Sandevoir (empêché).

M. le Maire déclare ouverte la session de novembre.

M. Alfred Reboux, nommé secrétaire par 25 voix sur 26 membres présents au moment du vote, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 août dernier, qui est adopté après quelques observations présentées par MM. Faidherbe et Alfred Reboux.

Le Conseil, sur la proposition de M. Martel-Delespierre, procède, par acclamation, à la réélection des anciennes commissions :

1re commission; finances, octroi : MM. Faidherbe, Cordonnier, Béghin-Bonnave, Cuvelier, Buisine, F. Roussel, Roche, Alfred Reboux, P. Catteau, Comerre, Harinckouck, Heyndrickx.

2e commission ; instruction publique, cultes, assistance publique : MM. Descamps, Ernoult, Cordonnier, P. Dazin, Delannoy-Destombes, docteur Derville, Comerre, Alfred Reboux, Martel-Delespierre, docteur Carrette.

3e commission ; voirie, assainissement, hygiène, travaux, tramways : MM. P. Destombes, Béghin-Bonnavé, Pollet-Desquiens, Dupire, docteur Carrette, docteur Derville, Louage, Salembier, Leclercq, Martel-Delespierre, Delannoy-Destombes.

4e commission ; promenades, jardins, école de natation, musique, théâtres : MM. P. Catteau, Buisine, Baas, Delannoy-Destombes, F. Roussel, Harinckouck, Legrand, Senneville.

5e commission ; abattoir, marches, pompes funèbres, cimetières : MM. Pollet-Desquiens, Orange, Fauvarque, Roche, P. Dazin, Sandevoir, Ernould, Béghin-Bonnave.

6e commission ; pompiers, fêtes publique : MM. P. Catteau, Harinckouck, F. Roussel, Baas, Salembier, Fauvarque, Martel-Delespierre, Senneville, Descamps.

7e commission; Eaux : MM. Legrand, Heyndrickx, P. Catteau.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la communication de : 1° une lettre de M. le préfet, approuvant le renouvellement du bail de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires ; 2° une autre lettre de M. le Préfet contenant des observations relatives à l'indemnité de logement de MM. les vicaires; 3° lettres de remerciements de diverses personnes ou institutions en faveur desquelles des subsides ont été votés.

Le Conseil homologue le compte-rendu de l'emploi du crédit des dépenses imprévues pendant la session d'août.

Parmi ces dépenses se trouve une somme de 200 fr. qui a été votée par le Conseil dans le but d'offrir une médaille d'or grand module à M. Mils, ex-professeur de peinture à l'école nationale des Arts Industriels; M. le Maire dit qu'il a remis cette médaille à M. Mils et que l'ancien directeur des Ecoles académiques l'a prié d'être près du Conseil l'interprète de sa gratitude.

Une autre dépense a été nécessitée par l'envoi à M. Pasteur de trois Roubaisiens qu'on peut croire atteints de la rage.

M. le Maire n'a pas cru devoir réunir le conseil à cet effet. M. Pasteur a dit qu'il ferait part le 10 novembre de ses observations sur les trois sujets.

Le Conseil donne, au Conseil de fabrique de la paroisse Ste-Elisabeth, l'autorisation d'ester en justice.

Il homologue 1° 73 rapports rédigés par la Commission des logements insalubres; 2° un bail relatif à la création d'un bureau de mesurage public, rue des Sept-Ponts ; 3° six polices d'assurances des bâtiments communaux ; 4° une police afférente à l'église Sainte-Elisabeth.

Il approuve le budget primitif du Mont-de-Piété pour l'année 1886.

Il décide d'inscrire au Budget supplémentaire de 1885 la somme de 1978 francs 39, non utilisée par la commission d'exploration de l'Espierre. M. Vinchon, donne, à ce propos, sur la demande de M. Alfred Reboux, quelques détails sur l'état actuel de la question. Les expériences ne pourront être reprises qu'au printemps prochain.

Il vote un crédit de 7096 fr. pour l'amortissement de l'emprunt de 354.800 fr. contracté à la caisse des écoles, et un crédit supplémentaire de 1.000 frs pour le service médical de nuit.

Il renvoie aux 2e et 1re commissions une pétition adressée au Maire par un groupe de boulangers de Roubaix en vue de provoquer la mise en adjudication du pain des Hospices et du Bureau de bienfaisance.

Des observations sont échangées à ce sujet entre MM. le docteur Derville et Martel-Delespierre, vice-président du Bureau de bienfaisance, qui se montre le partisan résolu de la fourniture du pain par la société coopérative de consommation.

Il renvoie à la 1re commission le budget de 1886 pour le service municipal des eaux.

Il renvoi aux 7e et 1re commissions des propositions relatives au service des eaux : 1° les travaux de canalisation projetés pour 1886; 2° une demande de modification à la série de prix ; 3° la demande d'un crédit supplémentaire de 7,200 fr. pour logements, bâtiments, dépôts ; 4° le vote d'une recette de 23,108 fr. 61, et d'une dépense de 29,696 fr. 51 pour une conduite d'amenée au réservoir du Huchon ; 5° la demande d'un crédit supplémentaire de 2,600 fr. pour huiles ; 6° la demande d'un crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour charbons ; 7° la demande d'un crédit supplémentaire de 9.000 fr. pour entretien des machines.

Il renvoie à la 3e commission une demande de classement et de rectification de l'alignement de la rue de la Chaussée.

Il homologue la réception définitive des travaux de pavage et de construction d'un aqueduc, rue Dammartin et rue des Fossés.

Cette homologation de travaux amène une assez longue discussion à laquelle prennent part MM. P. Destombes, Leclercq, Alfred Reboux, le docteur Carrette, A. Faidherbe, le docteur Derville, Dupire, Vinchon

Le conseil revêt de son approbation la réception définitive des travaux de pavage et de construction d'aqueducs dans les rues Duflot, de la Perche, Rossini, Meyerbeer ;

Renvoie à l'examen des 1re et 3e commissions :

Une demande de construction d'un aqueduc rue de Ma Campagne ; des demandes de classement et de mise en état de viabilité des rues Parmentier, Brézin, des Vélocipèdes ; une demande d'autorisation d'ester en justice contre M. Liagre ; le projet de rectification de l'alignement du chemin de la Makellerie ; diverses cessions de terrain ; le mode d'acquisition des denrées nécessaires aux chevaux de l'ébouage ; la conclusion d'un marché pour la fourniture de la ferrure et des soins vétérinaires à donner aux chevaux de l'ébouage en 1886 ; la mise en adjudication de l'huile et de pétrole nécessaires à l'éclairage de la voirie municipale pendant les années 1886-87.

Revêt de son homologation la réception définitive des travaux de l'élargissement des trottoirs de la rue de la Gare. Autorise le Maire à sous-traiter avec M. Six-Gadenne, entrepreneur, pour l'entretien des chemins vicinaux. Vote, sur la proposition de M. PAUL DAZIN, un crédit supplémentaire de 2,000 francs pour l'entretien du cimetière communal. Le directeur des travaux demandait seulement mille francs.

Le Conseil renvoie à l'examen des commissions compétentes : La demande d'acquisition et la pose d'un paratonnerre sur l'église Saint-Martin ; la demande d'un crédit supplémentaire pour la réception définitive de l'école communale de la rue des Arts ; le

---

FEUILLETON DU 8 NOVEMBRE. N° 4

UN HOMME A MARIER

I

— Oui ; bonne et forte en même temps, dévouée par nature, résignée sans tristesse, propre à tout, aux choses de l'intelligence comme aux choses de ménage, — faisant à la fois la classe aux plus jeunes élèves de son père, — qui l'adorent ! — demande à Paul, qui était encore, il y a deux ans, sous sa douce férule ! — et tenant la maison pour soulager sa mère infirme. — Et si tu la voyais au bal ! Elle y a bien été cinq ou six fois, à l'occasion des noces brillantes du pays. — Quand elle danse, voix-tu, on dirait un enfant heureux...

Le marquis commença une phrase, s'arrêta, abattit de sa canne une herbe haute, soupira et dit :

— Alors, mademoiselle de Chéruy...

Mais il n'acheva pas : la baronne était venue au-devant de son mari et de son hôte, et les rencontra au détour de l'avenue du château.

II

Huit jours après, au château de l'Estang, la table était dressée pour une dizaine de convives ; on attendait à dîner le comte et la comtesse de la Fare et mademoiselle de Chéruy ; Paul se trouvait en vacances, et l'instituteur et sa fille avaient été priés. Ils faisaient, comme on sait, presque partie de la famille de la Fare, et puis leur présence et celle de Paul donnaient un caractère moins officiel à ce dîner de présentation.

Dès le matin le marquis se promenait avec agitation dans le parc. Sa belle et sereine figure se chargeait de nuages ; parfois ses yeux fixes et vagues semblaient interroger les insondables profondeurs de la destinée.

Pendant la semaine, le nom de mademoiselle de Chéruy était revenu souvent dans la conversation, et chaque fois il avait été accompagné de tant d'éloges, que le marquis commençait sérieusement à croire à l'accomplissement de ce mariage. « A moins qu'elle ne me refuse ! » se disait-il. Mais cette dernière supposition semblait bien invraisemblable : jamais le marquis n'avait laissé ce loisir à aucune de ses prétendues ! — Jamais ! Alors il cherchait à se représenter la jeune fille d'après ce qu'il avait entendu dire, et d'après surtout l'idéal qu'il se formait peu à peu. Chose étrange ! la figure qui passait toujours devant ses yeux à l'heure de ces évocations, c'était celle de Françoise. L'imagination de M. de Crémant avait peut-être besoin d'un objet réel pour servir de point d'appui à ces rêves ; ou bien cette amitié des deux jeunes filles, cette conformité d'âge et d'éducation, les confondaient pour lui en un seul être, auquel il donnait naturellement la forme dont ses yeux gardaient le souvenir.

Quoi qu'il en fût, ce jour-là, dès que l'heure approcha où les convives pouvaient arriver, le marquis tressaillit chaque fois qu'il entendait un roulement de voiture dans l'avenue.

Il allait donc se trouver en présence de la femme qui devait partager sa destinée, devenir la mère de ses enfants ! — Car, c'en était fait, cette fois, il fallait en finir avec les hésitations, les terreurs, les aspirations trop sublimes qui avaient successivement anéanti tous ses projets d'union, — et d'ailleurs mademoiselle de Chéruy ne devait-elle pas répondre aux nobles exigences du vieux gentilhomme, puisque le baron et la baronne de Torcil, deux cœurs d'élite, deux arbitres en fait d'honneur et de délicatesse, la lui présentaient ? puisqu'elle appartenait à cette excellente famille de la Fare, à laquelle la vieille et difficile mademoiselle de Crémant ne pouvait refuser un blason sans taches ? puisque ce brave Audebert, tenu en estime particulière par toute la noblesse d'alentour, regardé par elle comme un allié, et, pour ainsi dire, comme l'écuyer de confiance auquel jadis les vieux chevaliers confiaient leurs enfants, puisque cet homme, simple et bon, clairvoyant et circonspect, lui avait répondu de ses qualités morales ?... et enfin, puisqu'elle était l'amie, la compagne, la sœur intellectuelle d'une jeune fille aussi accomplie que Françoise ?

De temps en temps le marquis rentrait au château, montait à sa chambre et jetait un coup d'œil dans la glace sur l'ensemble de sa personne et de sa toilette. Certes, le sentiment qui l'y portait ne ressemblait en rien à de la prétention, encore moins à de la fatuité, — est-il besoin de le dire ? — Mais précisément il avait sa coquetterie de vieillard à marier. Au lieu de s'efforcer

De réparer des ans l'irréparable outrage

à l'aide des corsets et des cosmétiques, il voulait porter franchement son âge, sans qu'un seul pli de sa cravatte indiquât une affectation de jeunesse, et sans qu'une négligence non plus vînt révéler l'homme désintéressé de la vie qui s'abandonne.

Il voulait être lui-même, en un mot, par un sentiment de loyauté fière et d'exquise délicatesse, lui qui venait offrir à une jeune fille un cœur flétri par les années, non pas usé par la débauche ; une âme attiédie peut-être, non pas desséchée — Oh ! non ; — une âme riche encore de toutes ses richesses